

Procès-verbal

Conseil d'Administration du 09 décembre 2010

Approuvé du Conseil d'administration du
03 février 2011

Le Conseil d'Administration de l'Université a été réuni en séance plénière le 09 décembre 2010 à 08h30 à la salle du Conseil à la Présidence de l'Université, 40 rue de Rennes, sous la présidence de Monsieur MARTINA.

Membres du Conseil d'Administration		
M. MARTINA Daniel	Président de l'Université	Présent
Collège enseignants A		
Mme BAULANT Camille	UFR Droit, Economie et Gestion	Procuration à Mme Favreau puis présente
M. DENECHERE Yves	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	Présent puis procuration à M. Moguedet
M. FRERE Pierre	UFR Sciences	Présent
M MOGUEDET Gérard	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines Vice-Président du Conseil d'Administration	Procuration à M. Denéchère puis Présent
M. NICOLAS Pascal	UFR Sciences	Excusé
M. SAINT-ANDRÉ Jean-Paul	UFR Médecine	Présent puis procuration à Mme Le Ray-Richomme
M. SAULNIER Patrick	UFR Sciences Pharmaceutiques et Ingénierie de la Santé	Présent
Collège enseignants B		
M. BOUJON Christophe	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	Procuration à M. Fourcade puis présent
M.CLEDY Jean-Luc	IUT	Présent
M. CHRISTOFOL Hervé	ISTIA	Présent puis procuration à Mme REY
M. DUMAS Christophe	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines Vice-Président aux Ressources Humaines	Procuration à M. Saulnier puis présent
Mme LE RAY-RICHOMME Anne-Marie	UFR Sciences Pharmaceutiques et Ingénierie de la Santé	Présente
Mme REY Anne	UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services	Procuration à M. Christofol puis présente
Mme FAVREAU Michèle	UFR Droit, Economie et Gestion	Présente
Collège BIATOSS		
M. LEMAITRE Bertrand	DSI	Procuration à M. Coadou
M HAMARD Patrick	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	Présent
M. COADOU Franck	ISTIA	Présent
Collège étudiants		
M. TANNOU Thomas Titulaire	UFR Médecine Fé2A et indépendants, vitamine ton campus	Présent
Mlle Lan-Min LE BIHAN	UFR Sciences pharmaceutique et ingénierie de la santé Fé2A et indépendants, vitamine ton campus	Présente
M. BADIH Yassine Titulaire	UFR Sciences Vis ton campus	Absent
M. MICHEL Jérémie Titulaire	UFR Droit, Économie et Gestion UNEF, ESD écologie et associations étudiantes	Absent
M. ROCHER Maxime Titulaire	UFR Droit, Économie et Gestion UNI et indépendants, des études pour l'emploi	Présent
Collège personnalités extérieures		
Mme SARAMITO Sophie	Conseil Régional des Pays de la Loire	Excusée
M. BLANC, suppléant de M. GAUDIN Christian	Conseil Général de Maine et Loire	Procuration à M. Saint André
M. BELOT, suppléant de M. RAOUL Daniel	Communauté d'Agglomération Angers Loire Métropole	Excusé
Mme VERNEUIL Muriel	MEDEF Anjou	Procuration à M. Frère
M. FOURCADE Alain	CFC-CGC	Présent

M. DELEDEUILLE Michel	Centre APEC d'Angers	Procuration à M. Boujon
Mme THOUIN Danielle	CFDT	Excusée
Total membres statutaires : 30	13 membres présents, 9 procurations, 8 membres absents	

◆ **Membres statutaires à titre consultatif**

M. Henri-Marc PAPA VOINE - Secrétaire Général, directeur général des services
Mme Nicole GUEHO - Représentante du Recteur
Mme Chantal REMERAND - Agent comptable

◆ **Membres présents invités par le Président**

M. Didier LE GALL - Doyen de la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines
M. Daniel SCHAUB - Directeur de la Faculté des Sciences
M. Olivier DUVAL - Directeur de l'UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé
M. Yves MEIGNEN - Vice-président à l'Analyse Stratégique et à la Prospective
M. Antoine FRAILE - Vice-président aux Ressources Humaines
M. Jean-Louis FERRIER - Vice-président du Conseil Scientifique
M. Eric DELABAERE - Vice-président du CEVU
M. John WEBB - Vice-président des Relations Internationales

◆ **Secrétariat de séance**

Mme Magali ANTHOINE - Secrétariat Général

◆ **Ordre du jour**

1. Campagne d'emplois 2011.....	4
2. Avenant au Contrat d'Objectifs et de Moyens de l'IUT	9
3. Politique de brevets ; subvention au SAIC.....	9
4. Ressources humaines.....	9
4.1. Prime d'excellence scientifique	9
4.2. Modalités d'attribution de l'intéressement des personnels pour services rendus lors de la participation à des opérations de recherche scientifique ou de prestations de services	10
5. Budget 2011 et Plafonds d'emplois 2011.....	10
6. Dispositions budgétaires et affaires statutaires	12
6.1. Délégation d'attribution du conseil d'administration au président.....	12
6.2. Demande de subvention à l'Apersu	12
6.3. Cotisation Anjou interlangues : part fixe.....	12
6.4. Remboursement des frais de mission : Forfait invités dans le cadre d'un projet financé par l'ANR	12
6.5. Tarifs de l'IUT.....	12
6.6. Ordre de mission permanent du président.....	12
6.7. Affichage des actes administratifs relatifs aux délégations de signature ou de pouvoirs uniquement sur le site web de l'UA	13
6.8. Convention du réseau universitaire OR-Angers entre l'université et les autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche d'Angers.....	13
6.9. Indemnité dérogatoire de déplacement dans le cadre du programme Tempus	13
7. Ressources humaines.....	13
7.1. Prestations d'action sociale.....	13
7.2. Procédures de recrutement des intermittents du spectacle et des personnels contractuels rémunérés à l'acte.....	13
7.3. Tarif unitaire dans le cadre des corrections de copies pour le C2i.....	13
8. Enseignements et vie étudiante.....	14
8.1. Demande de création du DU rééducation et réadaptation des fonctions auditives de l'adulte (UFR Médecine)	14
8.2. Demande de création du DU conduite de projet et archives de la santé (UFR Lettres, langues et sciences humaines)	14
8.3. Convention relative au M1-STIS (parcours Ingénierie de la santé et des bioproduits) et à la formation menant au DE Cadre de Santé	14
8.4. Présentation du bilan du BAIP	14
9. Information : décisions prises par le président par délégation d'attribution du CA.....	15
10. Questions diverses : projet d'Idex Bretagne - Pays de Loire	15

◆ **Annexes**

M. MARTINA constate que le quorum permettant d'ouvrir la séance est atteint mais pas celui concernant le vote du budget. Il explique que ce dernier nécessite la présence physique de la moitié des membres en exercice. L'ordre du jour sera donc modifié en conséquence afin de rendre possible ce débat incontournable. Il rappelle qu'il doit s'absenter avant la fin de la réunion pour assister à une rencontre importante à la préfecture de Région. En effet, dans le cadre du projet « Initiative d'excellence » qui va être déposé par les PRES LUNAM et UEB, Messieurs les préfets des régions Bretagne et Pays de Loire convoquent les présidents de PRES et d'université à une réunion de travail à laquelle participeront notamment Messieurs les recteurs d'académie et les vice-présidents des conseils régionaux.

Par ailleurs, M. MARTINA présente aux administrateurs une question diverse relative à l'état d'avancement du projet du Grand Emprunt, correspondant à l'objet de la réunion précitée. M. MARTINA souhaitait l'aborder en informations générales. Compte tenu du nombre de présents, il propose d'évoquer cette question en début d'après midi. Il ouvre la séance à 08H30.

1. Campagne d'emplois 2011

M. MARTINA explique que le document présenté est l'aboutissement d'un long processus de concertation et d'arbitrage. Il rappelle que cette politique se met en place dans un contexte d'absence de création d'emploi au niveau national. Il s'agit donc pour l'Université d'Angers, sous l'angle des repyramidages, des créations (activation du stock « compensation établissement ») d'un processus qui est lié aux compétences élargies, c'est-à-dire la gestion de notre masse salariale.

M. MARTINA présente les demandes d'emplois au même niveau des enseignants.

N°	CORPS	CNU ou Discipline	Insertion recherche	COMPOSANTE	Pôle
460	PR	66	BNVI UMR CNRS 6214	IUT	Santé
376	MCF	1	Centre Jean Bodin	IUT	SHS
221	MCF	5	GRANEM	IUT	SHS
270	MCF	67/23	LEESA	UFR Sciences	Végétal et Environnement
255	MCF	25-26	LAREMA	UFR Sciences	Math-Stic
33	PR	30-28	LPHIA ou MOLTECH ANJOU	UFR Sciences	Matériaux
601	MCF	32	MOLTECH ANJOU	UFR Sciences	Matériaux
439	PR	1	Centre Jean Bodin	UFR Droit, Economie et Gestion	SHS
660	PR	1	Centre Jean Bodin	UFR Droit, Economie et Gestion	SHS
311	PR	5	GRANEM	UFR Droit, Economie et Gestion	SHS
395	PR	6	GRANEM	UFR Droit, Economie et Gestion	SHS
68	PR	6	GRANEM	UFR Droit, Economie et Gestion	SHS
416	PR	6	GRANEM	UFR Droit, Economie et Gestion	SHS
454	MCF	5	GRANEM	UFR Droit, Economie et Gestion	SHS

249	MCF	2	Centre Jean Bodin	UFR Droit, Economie et Gestion	SHS
667	MCF	2	Centre Jean Bodin	UFR Droit, Economie et Gestion	SHS
671	PR	7	PPI	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	SHS
surnombre	PR	9	CERIEC	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	SHS
383	PR	11	CRILA	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	SHS
419	PR	11	3LAM	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	SHS
surnombre	PR	16	PPI	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	SHS
594	PR	21	CERHIO	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	SHS
239	PR	23	ESO-CARTA	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	SHS
468	MCF	22	CERHIO	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	SHS
67	PR	87	RCIM-UPRES EA 2647	UFR de Sciences Pharmaceutiques et Ingénierie de la Santé	Végétal et Environnement

M. FRERE, en tant qu'administrateur, considère qu'il aurait été plus judicieux de proposer le poste n°33 MCF 30^{ème} ou 28^{ème} section de l'UFR Sciences en ATER pour l'année prochaine. Il estime l'indétermination de l'ancrage recherche pour ce poste regrettable et source de conflit. Cette année d'attente permettra de trouver des solutions.

M. MARTINA est très sensible à ces arguments. Il propose aux administrateurs un vote spécifique sur cette question.

M. MARTINA présente les demandes d'emplois au même niveau des personnels Biatoss.

CORPS	Filière	BAP	Composante
SAENES CN	AENES		UFR Droit, économie et gestion
ADJAENES	AENES		UFR Droit, économie et gestion
IGE	ITRF	J	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines
ADJAENES	AENES		UFR Médecine
ADAENES	AENES		UFR Médecine
ADT	ITRF	G	UFR de Sciences Pharmaceutiques et Ingénierie de la Santé
IGE	ITRF	E	ITBS
ASI	ITRF	J	ITBS
ADJAENES	AENES		IUT
ADJAENES	AENES		SUMPPS

M. MARTINA présente les demandes de repyramidage des enseignants et des personnels Biatoss.

a- Enseignants

CORPS	CNU	Repyramidage demandé	Composante	Pôle
PRAG	19	MCF - LEEST EA 4336	UFR Médecine	Santé
MCF	36	PR - BIAF	UFR SCIENCES	Végétal & Environnement
Lecteur		Maître en langues	UFR Droit, économie et gestion	
PREN	Electronique	PRAG en éco-gestion option B - redéploiement pour CS	IUT	
PAST (2)	Eco-gestion	PRAG en éco-gestion	IUT	

b- BIATOSS

. Proposés en 2011

	CORPS	Filière	BAP	Repyramidage demandé	Composante
1	SAENES	AENES		IGE - BAP J	UFR Droit, économie et gestion
2	ADJAENES	AENES		TECH - BAP J	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines
3	ADJAENES	AENES		TECH - BAP J	UFR Médecine
4	SAENES	AENES		TECH - BAP J	UFR Médecine
5	TECH	ITRF	F	IGE - BAP F (développeur multimédia-web)	STIC

. Proposés en 2011 sous réserve des aspects réglementaires

	CORPS	Filière	BAP	Repyramidage demandé	Composante
1	ADJAENES	AENES		TECH	Direction de la recherche
2	IGE	ITRF	G	IGR	Direction de l'administration (H&S)
3	ATRF	ITRF	J	TECH - BAP J	SUMPPS

M. HAMARD regrette que les repyramidages demandés le soient uniquement en BAP J (Gestion et pilotage). Il rappelle que d'autres BAP auraient besoin d'être renforcées. Il aura l'occasion d'en reparler lors du traitement de sa question diverse au CA du 03 février 2011 qui concerne le patrimoine immobilier.

M. MARTINA présente les demandes de créations de postes (sous la forme d'activation du stock « compensation établissement ») des enseignants et des personnels Biatoss.

a- Enseignants

. Proposées pour 2011

CORPS	CNU	Insertion Recherche	Composante	Pôle
MCF	6	GRANEM	ITBS	SHS
MCF	16	PPI	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	SHS
PRU	53-01	LEEST EA 4336	UFR Médecine	Santé
MCF	67	UMR A 1259 GENHORT	UFR Sciences	Végétal & Environnement

b- BIATOSS

. Proposées pour 2011

CORPS	Filière	BAP	Composante
ASI	ITRF	J	Direction des relations internationales
IGR	ITRF	J	Direction de la recherche

Ces créations font l'objet d'arbitrages délicats. Il s'agit de combiner les remontées des composantes et des laboratoires jusqu'au conseil de gestion avec les conférences Gpeec et les arbitrages discutés en Bureau. Il faut intégrer les demandes dans la politique de l'établissement. En effet, la politique de l'établissement ne peut pas correspondre aux priorités de chaque composante. L'arbitrage ne consiste pas à faire de l'interclassement ou de la juxtaposition de politiques de composante ou de laboratoire. Conformément à la politique d'établissement :

- le pôle végétal est renforcé,
- un poste de PU en médecine est créé avec une orientation médecine générale,
- le sous encadrement en enseignants chercheurs est atténué avec la création du poste en 6^{ème} section, orientation GRANEM pour l'ITBS,
- l'encadrement pédagogique en psychologie est renforcé.

Concernant les demandes de création Biatoss, M. MARTINA explique que la Directrice de la Recherche, de la formation doctorale et de la valorisation envisage de prendre sa retraite l'année prochaine. Elle occupe une grande place dans la gestion administrative et l'assistance du Vice-président recherche de notre université. Il est indispensable d'accompagner la personne qui la remplacera avant son départ.

Le poste d'ASI pour les relations internationales sera en relation directe avec les composantes et les services.

M. MARTINA présente les demandes de création envisagées dans le cadre de la campagne d'emplois 2012. Celles-ci ne sont pas soumises au vote.

a- Enseignants

. Envisagées pour 2012

CORPS	CNU	Insertion Recherche	Composante	Pôle
MCF	61	LISA ou LASQUO	ISTIA	Math-Stic
MCF	66	CRCNA – INSERM UMR 892	IUT	Santé
MCF	86	BNMI (futur contrat) ou SOPAM (futur contrat)	UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé	Santé

b- BIATOSS

. Envisagée pour 2012

CORPS	Filière	BAP	Composante
IGE	ITRF	J	Direction des ressources humaines

Cette liste n'est ni exhaustive ni certaine. Cette prévision est possible grâce à la Gpeec. Cela étant dit, l'Université d'Angers est engagée dans trois projets Labex (Laboratoire d'excellence). La politique de

l'université sera obligatoirement influencée par les résultats de ces concours.

M. FRERE regrette qu'il n'y ait pas eu de discussions en CA en amont sur les demandes de création.

M. MARTINA rappelle la démarche qui a abouti à cette proposition. Le processus est un dialogue de gestion approfondi et est très long. Le conseil d'administration décide après 6 mois de discussion. Une information du conseil d'administration après les conférences Gpeec par exemple (vers le mois de juillet) alourdirait le processus mais cela est envisageable et sera étudié.

M. PAPA VOINE propose de présenter au prochain conseil d'administration un rétro-planning de la campagne d'emplois 2012, sachant que normalement chaque campagne d'emplois doit être présentée au CA d'octobre.

M. MARTINA rappelle que la campagne d'emplois est décidée par le conseil d'administration. En cas de difficulté sur un poste, celui-ci fait l'objet d'un vote spécifique. M. MARTINA propose en complément un point d'étape après les conférences Gpeec. Il rappelle que les arbitrages définitifs se feront obligatoirement en Bureau. Il s'agit de l'organe exécutif de l'université. Il y aura donc toujours des arbitrages auxquels les administrateurs ne participeront pas, sachant que par la suite ils auront leur libre arbitre pour décider de la publication ou non du poste.

M. MARTINA soumet ces propositions au vote des administrateurs.

Les demandes d'emplois au même niveau (hors poste n°33 : PR – CNU 30-28), de repyramidages et de création dans le cadre de la campagne d'emplois 2011 des enseignants et des personnels Biatoss sont approuvées à la majorité avec 20 voix pour et 2 abstentions.

La demande de publication du poste au même niveau n°33 (PR – CNU 30-28) est rejetée à la majorité avec 15 voix contre, 1 voix pour et 6 abstentions. Il est demandé aux acteurs de cette demande d'avoir une stratégie claire.

M. FERRIER présente les demandes de création de supports pérennes en appui à la recherche.

	Structure	Contrat	Pôle / Plateforme
1	PaVé – Pathologie végétale, biodiversité, écologie, interaction bio-agresseurs/plantes	B	Végétal & Environnement
2	BIAF – Laboratoire d'études des bio-indicateurs actuels et fossiles	A3	Végétal & Environnement
3	RCIM – Récepteurs et canaux ioniques membranaires	A1	Végétal & Environnement
4	PMRM – Protection myocardique et remodelage du myocarde	A3	Santé
5	LNBT – Laboratoire de neurobiologie et transgénèse	B	Santé
6	SCIAM – Plateforme technique service commun d'imageries et d'analyses microscopiques	A3	Santé
7	PIAM – Plateforme d'ingénierie et analyses moléculaires	A1	Matériaux
8	LERIA – Laboratoire d'étude et de recherche en informatique d'Angers	A2	Math-Stic

M. CHRISTOFOL ne remet pas en cause les besoins exprimés par ces laboratoires. Il regrette que depuis 2 ans, l'Université d'Angers participe à une politique d'emplois de précaires. Il constate qu'aucun emploi de Biatoss ne concerne l'appui à la recherche. La question est de savoir si l'Université d'Angers veut mettre en place une politique de soutien à la recherche durable et stable.

M. MARTINA rappelle que la réserve « compensation établissement » utilisée pour la création de poste est une réserve d'emplois pas une réserve financière. L'activation de ces postes suppose d'avoir les fonds nécessaires pour les financer. Ce procédé doit être utilisé avec prudence. Si l'université n'engage pas de contractuel, elle ne peut engager personne.

M. CHRISTOFOL et Mme LE RAY RICHOMME constatent que toutes les créations de postes Biatoss pour 2011 et celles prévues pour 2012 sont affectées dans les services centraux. Il serait intéressant d'afficher un souhait de titularisation possible pour les postes appui à la Recherche.

M. MARTINA explique que si des postes Biatoss sont créés en soutien à la recherche il y aura moins de

création de poste d'enseignants chercheurs. Il rappelle que la gestion du remplacement de la Directrice de la Recherche est un élément essentiel de la politique d'appui à la recherche de l'université. Il ne faut pas séparer l'administration du soutien à la recherche puisqu'il s'agit là de l'administration de la recherche. Quant au poste fléché relations internationales, il s'agit bien d'un soutien aux politiques internationales, pédagogiques ou de recherche, des composantes. L'administration d'une université est au service des politiques de l'établissement. La prévision pour 2012 de créer un poste à la DRH va dans le sens souhaité d'un message fort vers le renforcement de la fonction publique dans notre établissement. Ce poste permettra de développer le volet compétences de notre Gpeec. Ainsi les personnels de l'université, quelque soit leur statut, pourront être acteur de leur carrière.

M. SAINT ANDRE regrette qu'il n'y ait pas d'affectation d'emploi sur des équipes qui demandent un label INSERM. Il s'agit d'un signal extrêmement dommageable vis-à-vis de l'INSERM au moment où nous sommes en phase d'évaluation des unités.

Après discussions, il est proposé que le poste initialement affecté au laboratoire de neurobiologie et transgène le soit en fait au laboratoire Mitochondries sous un contrat A2.

Les demandes de création de supports pérennes contractuels en appui à la recherche sont approuvées à la majorité avec 19 voix pour et 3 abstentions sous réserve que le poste n°5 soit affecté au laboratoire Mitochondries sous un contrat A2.

2. Avenant au Contrat d'Objectifs et de Moyens de l'IUT

M. MARTINA présente le contexte des COM avec les IUT. Il explique que l'université entretient de très bonnes relations avec sa composante IUT, ce qui n'est pas le cas dans toutes les universités. Cet avenant présente le détail du budget prévisionnel intégré de l'IUT.

M. CLEDY présente l'avenant au Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) de l'IUT. Il est approuvé à l'unanimité avec 22 voix pour.

3. Politique de brevets ; subvention au SAIC

M. FERRIER présente la politique de brevet de l'université. Il rappelle l'organisation actuelle de la valorisation de la recherche autour d'une cellule valorisation et du SAIC. L'Université d'Angers a pris un certain nombre de brevets. La politique qui a prévalu jusqu'à présent était de prendre des brevets, marque de dynamisme et de positionnement des laboratoires, et de financer les coûts en découlant.

Jusqu'en 2008, l'université recevait des fonds du FEDER de 71 000 € par an permettant ce financement. Par la suite la Recherche a abondé le budget du SAIC pour faire face à cette dépense. Le montant de la subvention correspondait au prélèvement des 10% sur les contrats de recherche pour le SAIC. Depuis 2008, une réflexion autour de la valorisation de la recherche au niveau inter-régional se construit pour aboutir en 2010 à une de SATT (société d'accélération de transfert de technologie). Selon que notre dossier au niveau inter-régional sera retenu ou non, nous aurons une modification du périmètre en 2012.

Du fait de cette réflexion, on nous a priés de ne pas déposer de dossier FEDER à partir de 2008. Nous avons donc un financement moindre pour des brevets qui progressent. En 2010, le coût des brevets à l'université est d'environ 160 000€. La recherche a attribué une subvention de 80 000€ pour 2010, il y a donc un déficit de 80 000€. Pour faire face à ce déficit il est proposé d'imputer la subvention pour moitié sur les crédits de la Direction de la Recherche (CF 911) et pour moitié sur le Fonds d'intervention (CF 900 101).

Parallèlement à cela, se met en place, via le bureau du SAIC, une réflexion autour des brevets : définition des raisons possibles de leur acquisition ou prolongation et modalités financières de leur entretien.

La demande de subvention de 80 000 € du SAIC est approuvée à l'unanimité avec 22 voix pour.

4. Ressources humaines

4.1. Prime d'excellence scientifique

M. FERRIER présente la prime d'excellence scientifique. Il rappelle que la prime d'excellence scientifique est attribuée par le président après avis du conseil scientifique pour une période de quatre ans renouvelable aux enseignants-chercheurs dont l'activité scientifique est jugée d'un niveau élevé.

Le conseil d'administration arrête les critères de choix des bénéficiaires après avis du conseil scientifique, ainsi que le barème afférent au sein duquel s'inscrivent les attributions individuelles.

Les modalités d'attribution de la PES ainsi que le barème afférent au sein duquel s'inscrivent les attributions individuelles (de 3 500 € à 15 000 € par an) sont approuvés à la majorité avec 15 voix pour, 3 voix contre et 4 abstentions.

4.2. Modalités d'attribution de l'intéressement des personnels pour services rendus lors de la participation à des opérations de recherche scientifique ou de prestations de services

M. FERRIER présente le décret qui fixe les modalités d'attribution de l'intéressement des personnels pour services rendus lors de la participation à des opérations de recherche scientifique ou de prestations de services. Le conseil d'administration fixe, pour l'Université d'Angers, les modalités de mise en œuvre de l'intéressement prévu par le décret cité précédemment. M. FERRIER présente le projet présenté en conseil scientifique du 22 novembre 2010 et au CTP du 08 décembre 2010. Les deux instances ont émis un avis favorable.

Les modalités d'attribution de l'intéressement des personnels pour services rendus lors de la participation à des opérations de recherche scientifique ou de prestations de services sont approuvées à la majorité avec 17 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions sous réserve que les personnels enseignants soient définis comme bénéficiaires possibles.

M. MARTINA suspend la séance pour déjeuner.

5. Budget 2011 et Plafonds d'emplois 2011

M. MARTINA ré-ouvre la séance : 20 membres sont présents ou représentés (30 membres en exercice, 16 membres présents, 4 procurations).

M. MARTINA présente le plafond d'emplois délégués par l'Etat à l'université et celui sur ressources propres pour 2011.

Plafond d'emplois délégués par l'Etat	1 412
plafond d'emplois délégués par l'Etat sur ressources propres	340

Ils sont approuvés à l'unanimité avec 18 voix pour.

M. MARTINA présente le budget 2011.

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL AGREGE

DEPENSES	Montants	RECETTES	Montants
Personnel	99 170 996,00	Subventions d'exploitation	109 504 957,00
Fonctionnement autre que les charges de personnel (dont dotation aux amortissements sur ressources propres = 1)	27 409 507,00	Autres ressources (dont neutralisation des amortissements et quote part des subventions d'investissements)	18 075 085,00
TOTAL DES DEPENSES (1)	126 580 503,00	TOTAL DES RECETTES (2)	127 580 042,00
<i>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</i>	<i>999 539,00</i>	<i>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</i>	
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	127 580 042,00	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	127 580 042,00

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL AGREGE

EMPLOIS	Montants	RESSOURCES	Montants
Insuffisance d'autofinancement	12 024 539,00	Capacité d'autofinancement	1 599 539,00
Investissement		Subventions d'investissement	10 425 000,00
		Autres ressources	
TOTAL DES EMPLOIS (5)	12 024 539,00	TOTAL DES RESSOURCES (6)	12 024 539,00
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6) - (5)		PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6) - (5)	

Calcul de la capacité d'autofinancement - CAF

	Exécution 2009	BP 2010	BP 2011
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice ou perte)	4 121 949,47	450 906,00	999 539,00
+ (C 68) dotations aux amortissements et provisions	8 580 337,44	6 900 000,00	8 200 000,00
- (C 78) reprises sur amortissements et provisions	85 190,16		
- (C 776) neutralisation des amortissements	3 114 122,70	3 500 000,00	3 100 000,00
- (C 777) quote-part des subventions d'investissement rapportées au compte de résultat	6 091 955,11	2 311 000,00	4 500 000,00
+ (C 675) valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	56 220,30		
- (C 775) produits de cession d'éléments d'actifs (C 775)			
= CAF ou IAF*	3 467 239,24	1 539 906,00	1 599 539,00

*** Capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement**

M. MARTINA explique que notre budget est, d'un point de vue comptable, très rigide, avec une partie du budget importante consacrée au financement de notre masse salariale. Il s'agit d'un budget réalisé d'après les retours des composantes.

Il explique l'évolution de certains postes de dépenses et de recettes.

Comparatif BP agrégés 2010/2011**COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL AGREGE**

DEPENSES			RECETTES		
	2010	2011		2010	2011
			Etat	100 645 911	102 898 414
			Collectivités locales	4 580 696	4 257 035
Impôts et taxes 63P	2 082 619	1 557 378	Union européenne	652 500	680 000
Charges de personnel 64	96 090 593	97 613 618	Autres organismes ou collectivités	1 588 128	1 669 508
TOTAL PERSONNEL	98 173 212	99 170 996	Subventions d'exploitation	107 467 235	109 504 957
			Droits d'inscription	3 334 594	3 154 347
			Prestations recherche	1 430 000	1 930 000
			Formation continue	1 272 212	1 658 731
			Colloques	30 000	70 000
			Autres prestations	1 298 577	1 353 123
			Produits activités annexes	101 000	102 800
Achats non stockés 60	5 049 917	4 824 974	Dons et legs	75 000	75 000
Serices extérieurs 61	4 249 971	5 087 867	Taxe d'apprentissage	791 242	837 101
Autres services extérieurs 62	6 485 070	7 276 695	Autres subv d'exploitation	801 371	973 983
Impôts et taxes 63F	106 568	8 000	Prestations intellectuelles	70 000	70 000
Autres charges de gestion 65	1 456 235	2 011 971	Produits de gestion courante	200 000	200 000
Charges financières 66	1 652		Produits financiers	200 000	50 000
Charges exceptionnelles 67	8 700		Produits exceptionnels		
Amortissements 68	6 900 000	8 200 000	Amortissements	5 811 000	7 600 000
TOTAL FONCTIONNEMENT (autre que Personnel)	24 258 113	27 409 507	Autres ressources	15 414 996	18 075 085
TOTAL DES DEPENSES	122 431 325	126 580 503	TOTAL DES RECETTES	122 882 231	127 580 042
<i>Equilibre du compte résultat prévisionnel</i>	450 906	999 539	<i>Equilibre du compte résultat prévisionnel</i>		

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL AGREGE

EMPLOIS		RESSOURCES	
	2009	2010	
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement
	18 807 282,00	12 024 539,00	1 539 906,00
Investissement			Subventions d'investissement
			17 267 376,00
			Autres ressources
TOTAL DES EMPLOIS	18 807 282,00	12 024 539,00	TOTAL DES RESSOURCES
			18 807 282,00
<i>Réalisation de l'équilibre</i>	141 689 513,00	139 604 581,00	<i>Réalisation de l'équilibre</i>
			141 689 513,00

Le budget 2011 et ses annexes (notamment les programmes pluriannuels d'investissement, l'état prévisionnel des restes à réaliser, le projet annuel de performance de l'établissement) sont approuvés à l'unanimité avec 20 voix pour.

M. MARTINA quitte la séance. Le conseil d'administration se poursuit sous la présidence de M. MOGUEDET.

6. Dispositions budgétaires et affaires statutaires

6.1. Délégation d'attribution du conseil d'administration au président

M. MOGUEDET présente les demandes de délégations d'attribution du conseil d'administration au président.

- Changement de crédits : Conformément à l'article L712-3 du code de l'éducation, le conseil d'administration délègue les deux attributions suivantes au président jusqu'à la fin de son mandat :
 - changement des crédits entre les masses budgétaires (fonctionnement, investissement et salaires) sans modifier le total du budget et en respectant la fongibilité asymétrique.
 - changement à la baisse des prévisions budgétaires par rapport au budget primitif.

Ces délégations ne sont valables que le dernier mois de l'année civile.

- Augmentation des seuils pour les adhésions, les subventions et les tarifs : le conseil d'administration délègue au président la possibilité d'approuver les accords d'adhésions et de subventions, ainsi que les demandes de modification ou de création de tarifs, accordées par l'université, les composantes ou les services communs jusqu'à 5 000 € inclus, après avis favorable du conseil de gestion pour les composantes et services communs.

Elles sont approuvées à l'unanimité avec 18 voix pour. Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de cette délégation.

6.2. Demande de subvention à l'Apersu

M. MOGUEDET présente la demande de subvention de l'Apersu pour 2011.

La demande de subvention 2011 de l'Apersu (incluant les demandes des sections sportives) de 14 705€ est approuvée à l'unanimité avec 18 voix pour.

6.3. Cotisation Anjou interlangues : part fixe

M. MOGUEDET présente la demande de cotisation à Anjou interlangues dans sa part fixe.

Le paiement pour l'année 2010-2011 de la part fixe de la cotisation à Anjou interlangues pour un montant de 16 500,00 € est approuvé à l'unanimité avec 18 voix pour.

6.4. Remboursement des frais de mission : Forfait invités dans le cadre d'un projet financé par l'ANR

M. MOGUEDET rappelle que le conseil d'administration a déjà eu à se prononcer sur un cas particulier de remboursement de frais de mission d'invités dans le cadre d'un projet ANR. Il est proposé ici de généraliser le procédé sous certaines conditions.

La demande d'attribution d'un forfait de 75€ maximum par jour au titre du remboursement des frais de mission (hors hôtel ou résidence) des experts scientifiques invités dans le cadre d'un projet ANR de l'Université d'Angers, coordonné par un enseignant-chercheur de l'Université d'Angers ou un chercheur d'une unité de recherche de l'Université d'Angers, et dans la limite de son financement ANR est approuvée à l'unanimité avec 18 voix pour.

6.5. Tarifs de l'IUT

M. CLEDY présente les tarifs de l'IUT à partir de 2010-2011. Ils sont approuvés à l'unanimité avec 18 voix pour.

6.6. Ordre de mission permanent du président

L'ordre de mission permanent du président est approuvé à l'unanimité avec 18 voix pour.

6.7. Affichage des actes administratifs relatifs aux délégations de signature ou de pouvoirs uniquement sur le site web de l'UA

M. MOGUEDET explique que certaines décisions nécessitent une publication sous la forme d'actes administratifs. C'est le cas des arrêtés de délégation de signature et des arrêtés de délégation de pouvoir qui sont des actes à caractère réglementaire et qui doivent être publiés pour être opposables aux tiers. La date de publication détermine également le point de départ du délai de recours contentieux. Ces documents extrêmement volumineux ne peuvent pas faire l'objet d'un affichage et sont publiés sur le site de l'université sous la rubrique « actes administratifs ». Au regard de la jurisprudence, le mode de publication par voie électronique n'est cependant valable que si celui-ci a été prévu par un acte réglementaire ayant lui-même été régulièrement publié, et doit donc recevoir l'aval du conseil d'administration.

L'affichage des actes administratifs relatifs aux délégations de signature ou de pouvoirs uniquement sur le site web de l'UA est approuvé à l'unanimité avec 18 voix pour.

M. MOGUEDET précise que les actes administratifs relatifs aux décisions du conseil d'administration sont affichés à l'entrée de la présidence pendant deux mois et sont accessibles sur le serveur archives de l'université (dénommé Avenio), actuellement disponible en intranet. Ce serveur permet d'indexer les actes administratifs et les procès verbaux afin de permettre une recherche par mots clés via le moteur de recherche d'Avenio. Le conseil d'administration du 25 octobre 2007 avait décidé que la communication des procès verbaux de l'université préalablement validés par le CA se ferait uniquement en intranet. Afin de respecter cette décision, le serveur les hébergeant n'est accessible qu'en intranet. M. MOGUEDET propose de réfléchir à l'éventualité de rendre les procès verbaux accessibles à tous et ainsi permettre l'accès du serveur Avenio en internet. Ainsi, les actes hébergés par ce serveur seraient opposables au tiers sans affichage papier et l'ensemble des documents (actes et procès verbaux) et des services (recherche par mots clés) seraient accessibles notamment aux membres du collège des personnalités extérieures du CA.

6.8. Convention du réseau universitaire OR-Angers entre l'université et les autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche d'Angers

M. MOGUEDET présente la convention du réseau universitaire OR-Angers entre l'université et les autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche d'Angers. Elle est approuvée à l'unanimité avec 18 voix pour, notamment son article 13 – Fonctionnement financier.

6.9. Indemnité dérogatoire de déplacement dans le cadre du programme Tempus

M. MOGUEDET présente la demande d'attribution d'une indemnité dérogatoire de déplacement dans le cadre du programme Tempus à hauteur de 256€ par jour de réunion de travail dans les pays partenaires. Elle est approuvée à l'unanimité avec 18 voix pour.

7. Ressources humaines

7.1. Prestations d'action sociale

M. FRAILE présente les prestations d'action sociale pour 2011. Il précise que désormais l'ensemble du dispositif est étendu aux personnels contractuels de l'université sur ressources propres et Etat de plus de 6 mois dont l'Université d'Angers est l'employeur principal.

Les prestations d'action sociale pour 2011 sont approuvées à l'unanimité avec 18 voix pour.

7.2. Procédures de recrutement des intermittents du spectacle et des personnels contractuels rémunérés à l'acte

M. PAPA VOINE présente les procédures de recrutement des intermittents du spectacle et des personnels contractuels rémunérés à l'acte. Elles sont approuvées à l'unanimité avec 18 voix pour.

7.3. Tarif unitaire dans le cadre des corrections de copies pour le C2i

M. DELABAERE présente le tarif unitaire des corrections de copies pour le C2i. Il est de 5,48€ brut. L'application de ce tarif nécessite le respect d'une procédure. Il est approuvé à l'unanimité avec 18 voix pour.

8. Enseignements et vie étudiante

8.1. Demande de création du DU rééducation et réadaptation des fonctions auditives de l'adulte (UFR Médecine)

M. DELABAERE présente la demande de création du DU rééducation et réadaptation des fonctions auditives de l'adulte (UFR Médecine) et ses tarifs.

M. COADOU s'étonne du faible delta entre les tarifs pour les individuels et pour les entreprises. M. DELABAERE explique que les publics concernés par cette formation sont souvent leur propre entrepreneur.

La demande de création du DU rééducation et réadaptation des fonctions auditives de l'adulte (UFR Médecine) et ses tarifs sont approuvés à l'unanimité avec 18 voix pour.

8.2. Demande de création du DU conduite de projet et archives de la santé (UFR Lettres, langues et sciences humaines)

M. DELABAERE présente la demande de création du DU conduite de projet et archives de la santé (UFR Lettres, langues et sciences humaines) et ses tarifs. Ils sont approuvés à l'unanimité avec 18 voix pour.

8.3. Convention relative au M1-STIS (parcours Ingénierie de la santé et des bioproduits) et à la formation menant au DE Cadre de Santé

M. DELABAERE présente la convention relative au M1-STIS (parcours Ingénierie de la santé et des bioproduits) et à la formation menant au DE Cadre de Santé.

Mme GUEHO demande si la couverture évoquée à l'article 6 concerne bien la « responsabilité civile » et pas plutôt la couverture « accident du travail ». M. DELABAERE se renseigne.

Mme LE RAY RICHOMME demande quelle sera l'implication des professeurs de l'ISSBA de l'UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé. M. DELABAERE lui répond que d'autres UFR sont concernées comme l'UFR Droit, économie et gestion par exemple. Il explique que la durée de la convention est d'un an. Cela permettra de visualiser l'ensemble des problématiques liées à sa mise en œuvre.

La convention relative au M1-STIS (parcours Ingénierie de la santé et des bioproduits) et à la formation menant au DE Cadre de Santé est approuvée à l'unanimité avec 18 voix pour.

8.4. Présentation du bilan du BAIP

M. BOUJON présente le bilan du Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelles (BAIP).

Il rappelle que depuis la loi LRU de 2007, l'article L 611-5 du code de l'éducation précise les modalités de création du Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP) et les missions qui lui sont confiées :

- diffuser aux étudiants une offre de stages et d'emplois variée et en lien avec les formations proposées par l'université et d'assister les étudiants dans leur recherche de stage et d'un premier emploi.
- conseiller les étudiants sur leurs problématiques liées à l'emploi et à l'insertion professionnelle.

Chaque année, le BAIP doit présenter un rapport au conseil des études et de la vie universitaire sur le nombre et la qualité des stages effectués par les étudiants, ainsi que sur l'insertion professionnelle de ceux-ci dans leur premier emploi.

M. BOUJON présente le bilan des activités du BAIP en termes d'accompagnement des étudiants : Entretiens individuels d'accompagnement à l'insertion, Module DAE « Du Diplôme A l'Emploi », Interventions dans les modules PPP (Projet Professionnel Personnalisé) de DUT ou 3PE (« Projet Personnel et Professionnel de l'Étudiant ») de Licences, Contribution aux Conférences, Forums et Journées en lien avec la problématique de l'insertion.

Il expose ensuite le bilan des activités du BAIP en termes d'insertion des diplômés et d'offres de stages ou d'emplois. Enfin, Il établit le bilan des conventions de stage enregistrées à l'université. Il rappelle que les enquêtes relatives à l'insertion professionnelle sont financées par la Région des Pays de la Loire.

Le BAIP met en place l'outil « IP'online » regroupant l'ensemble des offres de stage accessibles aux étudiants. Ce portail sera ouvert en janvier 2011. D'autres services seront proposés à termes. L'idée

étant de créer un réseau social autour de l'insertion professionnelle.

Le bilan du BAIP est approuvé à l'unanimité avec 18 voix pour.

9. Information : décisions prises par le président par délégation d'attribution du CA

Conformément à l'article L712-3 du code de l'Education, le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

10. Questions diverses : projet d'Idex Bretagne - Pays de Loire

M. FRERE souhaitait une présentation de la structuration du projet d'Idex Bretagne - Pays de la Loire et il demandait qu'elle serait la position de l'Université d'Angers vis à vis de ce projet. M. MARTINA devait l'évoquer en information générale mais une réunion à ce sujet l'a contraint à un départ anticipé. Il regrette que la question n'ait pu être abordée. La question est extrêmement importante puisqu'il s'agit de la structuration de l'enseignement supérieur. Il rappelle que le conseil d'administration de l'Université du Mans a voté une motion, se sentant exclu du projet. Il craint que d'ici 4-5 ans, des universités comme Le Mans et Angers deviennent des collèges universitaires.

M. MOGUEDET connaît les inquiétudes liées à ce projet. Il ne peut pas répondre à celles-ci. Il rappelle que si M. MARTINA a dû quitter la séance, c'est justement pour pouvoir discuter de ce projet au niveau inter-régional. M. MOGUEDET propose d'inscrire au procès verbal l'inquiétude des administrateurs vis-à-vis du projet Idex. Une information sera donnée en conseil scientifique lundi 13 décembre 2010. Il serait souhaitable de discuter avec ses membres pour avoir un peu plus d'information. En tout état de cause M. MARTINA sera informé de cette interrogation.

L'ordre du jour étant épuisé, M. MOGUEDET lève la séance à 16H30.

**Le Président
de l'Université d'Angers,**
Daniel MARTINA

Martina



**Le Directeur général des services
de l'Université d'Angers,**
Henri-Marc PAPA VOINE

Papavoine

